



# PLEX : Réception de documents transmis par le Ministère de la Justice aux avocats

Fiche utilisateur Avocat  
v1.0  
MAJ 6 mai 2020

PROCÉDURE PÉNALE NUMÉRIQUE

---

Retrouvez-nous sur  
[justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## I. Création de votre compte PLEX

PLEX (PLateforme d'échange Externe) est une plateforme d'échanges sécurisés de fichiers entre les agents du Ministère de la Justice (MJ) et les partenaires de confiance extérieurs à l'Etat et en particulier les avocats, mise en œuvre par le Ministère de la Justice.

L'annuaire des avocats intégré à l'application PLEX est adossé à la TNA (Table Nationale des Avocats), simplifiant ainsi l'accès du ministère aux adresses de messagerie électronique structurées des avocats.

Le champ d'application de PLEX est à ce jour limité aux seuls avocats inscrits au RPVA.

1 Lors de la première réception d'un message PLEX, 2 e-mails reçus dans la messagerie RPVA :

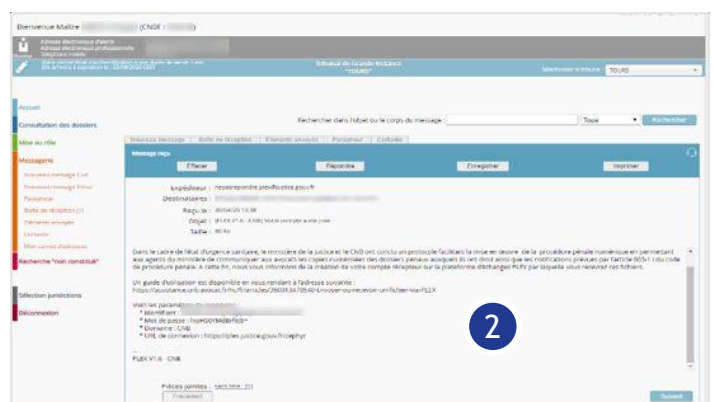
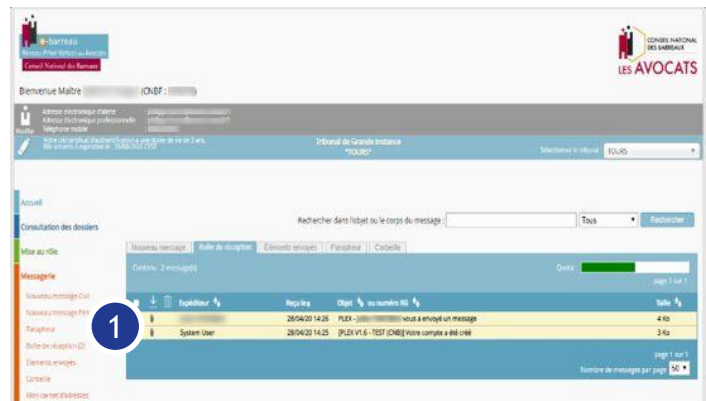
2 - Un e-mail d'inscription à la plateforme (émetteur : system user).  
Cet e-mail contient votre identifiant (adresse structurée commençant par le n° CNBF), mot de passe provisoire et lien vers la plateforme PLEX.

- Un e-mail contenant le lien vers les pièces transmises par le MJ. Il conviendra de ne traiter ce second e-mail qu'une fois l'étape d'inscription effectuée.

Une fois l'e-mail d'inscription ouvert, cliquez sur le lien envoyé et vous accéderez ainsi à la plateforme PLEX

→ Il vous sera ensuite demandé de renseigner le mot de passe provisoire figurant dans l'e-mail d'inscription

→ Vous devrez ensuite définir un nouveau mot de passe.



## II. Réception d'un document par un avocat

- 1 Vous recevrez un courriel sur votre messagerie RPVA vous informant de la réception d'un document à télécharger. Celui-ci contient également la période durant laquelle les pièces sont disponibles sur la plate forme ainsi qu'un lien vers celle ci. A l'issu, les pièces ne seront plus accessibles.
- 2

Vous pouvez alors cliquer sur le lien envoyé et vous arriverez sur la page d'accueil de PLEX.

☐Connectez-vous avec votre identifiant présent dans la notification de création de compte (adresse structurée commençant par le n° CNBF) et votre mot de passe.

L'interface PLEX s'ouvre, vous pourrez accéder au document reçu

- 3 → En cliquant sur « télécharger », vous avez accès aux fichiers ou documents transmis
- En fonction de votre navigateur internet, un bandeau de couleur jaune peut apparaitre en bas de page pour permettre d'ouvrir ou de télécharger le fichier

- 4 NB : :
  - les fichiers sont disponibles sur la plateforme pendant un délai défini par l'expéditeur (de 1 à 30 jours). La durée de mise à disposition par défaut est de 8 jours
  - Lorsque vous téléchargez le fichier ou le document joint, l'expéditeur reçoit un e-mail pour l'informer du téléchargement.

